



DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers
présents : **24**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué
mercredi 29 octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **2**

Étaient présents :

OBJET :
Admission en non-
valeur du budget
annexe EAU

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ,
Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN,
Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Sérap ALP, Bernard
DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER ;
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pierre CONTIE ;
Michelle MAGNOL à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Christophe MANKA à Hélène BOUDON ;
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Catherine PAPUT

ADMISSION EN NON VALEUR DU BUDGET ANNEXE EAU

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- **Vu** l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Thiers – DDFIP du Puy-de-Dôme.
- **Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer les créances ont été diligentées par le responsable du SGC de Thiers ;
- **Considérant** qu'après l'analyse de la liste fournie par le SGC et les diverses actions menées par la collectivité pour recouvrir les recettes mentionnées, il a été décidé d'exclure certaines non-valeurs proposées ;
- **Considérant** qu'il est désormais certain que la plupart des créances ne peuvent faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le comptable ;

Il est proposé d'admettre en non-valeur d'une part et d'exclure de la liste en non-valeur d'autre part, les créances détaillées dans l'annexe jointe et récapitulées globalement dans le tableau suivant :

**ADMISSION EN NON-VALEUR budget 01401
 compte 6541**

DÉSIGNATION	TOTAL NON-VALEURS PROPOSÉES PAR LE SGC	TOTAL NON-VALEURS VOTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	TOTAL NON VALEUR REJETÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
Dettes Eau HT	13 615,22 €	13 208,72 €	406,50 €
TVA à 20%	130,37 €	130,37 €	0,00 €
TVA à 10%	1,21 €	1,21 €	0,00 €
TVA à 5,5%	712,58 €	690,19 €	22,39 €
Dettes Eau TTC	14 459,38 €	14 030,49 €	428,89 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Admet** en non-valeur les créances mentionnées ci-dessus ;
- **Exclut** de la liste en non-valeur les créances mentionnées ci-dessus ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, à l'article 6541 prévu à cet effet ;
- **Autorise** le maire de signer tout document budgétaire en découlant.

La secrétaire de séance,



Catherine PAPUT

Le Maire,




Stéphane RODIER